Aides financières

APA (Aide pour le financement des frais liés de la dépendance)

☐ **Si les ressources mensuelles du résident sont inférieures à 2 799 € par mois**

➥ Alors, quel que soit le niveau de dépendance, votre reste à charge sera l'équivalent du tarif pour un Gir 5-6

	Tarif hébergement + dépendance *(Tarifs TTC, sur 31 jours)*	**Total à payer**
Facturation mensuelle déduction faite de l'APA	2 330,89 € + 177,01 €	**2 507,90 €**

☐ **Si les ressources mensuelles sont supérieures à 2 799 € par mois**

➥ Alors vous toucherez une aide financière inférieure qui sera calculée par le département.

Aide fiscale (réduction d'impôt)

☐ **Si le futur résident paie des impôts**

➥ Alors, il bénéficiera d'une **réduction d'impôts** pouvant aller jusqu'à **2 500 € par an**

Montant de l'impôt annuel	**Prochaine imposition**
Compris entre 1€ à 2500€	**0 €**
Supérieur à 2500€	Impôt dû **moins 2 500 €**

☒ *Pour un couple la réduction fiscale est de 2 X 2 500 €*

Autres Aides financières

Allocation Logement

- Notre établissement est conventionné à l'Aide Personnalisée au Logement **APL**

Pour avoir une estimation de l'aide au logement dont vous pouvez bénéficier, allez sur le site de la CAF www.caf.fr

Pour faire votre simulation vous aurez besoin du montant de la redevance de l'établissement qui est de **621,96 €** par mois.

Autres aides possibles à vérifier

- Votre Mutuelle / Complémentaire santé
- Votre Caisse de retraite
- Votre Assurance dépendance si vous en avez une

Pour les proches qui participent au financement des frais de séjour de l'Ehpad de leur parent (Obligation alimentaire)

Dans ce cadre, les proches pourront déduire, de leurs revenus imposables, les sommes versées pour subvenir aux besoins de leur parent.